



REGION DU CENTRE  
 DEPARTEMENT DE LA LEKIE  
 COMMUNE DE MONATELE  
 SECRETARIAT GENERAL  
 STRUCTURE INTERNE DE  
 GESTION ADMINISTRATIVE DES  
 MARCHES PUBLICS

**Décision Municipale N° 023/DM/CM/SG/SIGAMP/05-2026**

Portant attribution d'une Lettre-Commande suivant l'autorisation de gré à gré N° 02779-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE1/brm DU 13 AVRIL 2026, relatif au projet de réhabilitation de la piste agricole Avoh (carrefour PEROQUET) -NKONGMESSE 2-NKOLOWONO (carrefour stade)-MONATELE 2 carrefour et bretelles-NKONGMESSE 1- NKOL OWONO stade-ENIEG-MVOMEKAK 1, LOT 1 dans la Commune de Monatéle, Département de la Lékié, Région du Centre.

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONATELE,**

- Vu La Constitution ;
  - Vu la loi N° 019/2019 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités territoriales Décentralisées ;
  - Vu La loi n°2025/012 du 17 Décembre 2025 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'EXERCICE 2026 ;
  - Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
  - Vu le Décret n° 2012/ 480 du 22 octobre 2012 portant nomination de Préfets ;
  - Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de L'exécution des Marchés publics ;
  - Vu l'Arrêté n°000242/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et Des adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Monatéle, Département de la Lékié, Région du Centre ;
  - Vu la circulaire N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics
  - Vu la Décision Municipale n°016/DM/CM/SG/2024 du 28 mars 2024 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Monatéle ;
  - Vu la Décision Municipale N°014/D/CM/SG/2026, portant création d'une Commission ad hoc pour l'examen des offres des Soumissionnaires ;
  - Vu le dossier de Consultation des Entreprises : N° 003/DCE/C-MONAT/CIPM/2026 ; du 13 avril 2026
  - Vu les propositions d'attribution de la Commission ad hoc du 29 AVRIL 2026 ;
- Considérant les nécessités de service.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est pour compter de la date de signature de la présente décision, attributaire de la Lettre-Commande relative au dossier de Consultation des Entreprises :

N° 003/DCE/C-MONAT/CIPM/2026 ; du 13 avril 2026, relatif au projet de réhabilitation de la piste agricole Avoh (carrefour PEROQUET) -NKONGMESSE 2-NKOLOWONO (carrefour stade)-MONATELE 2 carrefour et bretelles-NKONGMESSE 1- NKOL OWONO stade-ENIEG-MVOMEKAK 1, LOT 1 dans la Commune de Monatéle, Département de la Lékié, Région du Centre.

Désignation du projet	Entreprise attributaire	Montant TTC (F CFA)	TVA (19,25 %)	MONTANT HORS TAXES	Délai d'exécution
réhabilitation de la piste agricole Avoh (carrefour PEROQUET) - NKONGMESSE 2-NKOLOWONO (carrefour stade)- MONATELE 2 carrefour et bretelles-NKONGMESSE 1- NKOL OWONO stade-ENIEG-MVOMEKAK 1, LOT 1	GROUPE ALJA	29 999 000	4 842 606	25 156 394	90 jours

**Article 2 :** L'Entreprise attributaire ci-dessus est invitée à prendre rapidement attache avec le Service Technique de la Commune de Monatéle pour la suite de la procédure.

**Article 3 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Monatéle, le **29 MAI 2026**

**LE MAIRE,**  
(Autorité Contractante)



*Prosper Parfait  
Mbassi Bessala*

- Ampliations :**
- ARMP/CE/YDE
  - PDT CIPM
  - DDEPAT/L
  - DDMAP/Lékié
  - DDDDEVEL/L
  - DDMINTP/L
  - Entreprise
  - Archives/affichage